Image not found or type unknown

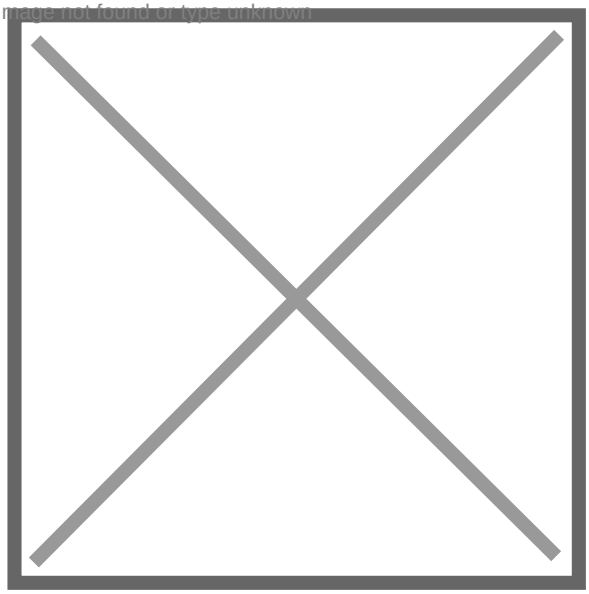

Gratification stage (peut-on l'éviter?)

Par **baptiste8373**, le **18/02/2011** à **22:39**

Bonjour,

Pour ma part je dois effectuer un stage de 12 semaines, donc gratifié, seulement je préfère ne pas être gratifié car je préfère faire ce stage qui me plait plutôt qu'à défaut un stage gratifié qui ne me plairait pas. Puis-je refuser la gratification ou si l'entreprise ne note pas cette gratification dans la convention de stage, peuvent-ils avoir des problèmes juridiques? Ou si je rempli un papier signé m'engageant à ne pas être gratifié, vaudrait-il de droit?

Merci.

Baptiste.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés